

COMPTE-RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

le 24 NOVEMBRE 2015 à 19H15

J-B SAILLY qui remet pouvoir à M.BAILLET

oOo

Monsieur le Maire a préalablement établi et déposé, devant la place de chacun des conseillers et adjoints, un dossier de travail et d'informations qui leurs est remis.

Mr le Maire ouvre la séance et souhaite tout d'abord remercier les Elus qui étaient présents lors de la commémoration du 11 Novembre 2015.

D'autre part, dans la continuation de la rénovation des peintures de la Mairie rue de Frencq, Mr le Maire a offert un lustre à la commune. Une autre personne a également offert 2 prises de courant + 1 bouton d'allumage décent, pour la Mairie rue de Frencq, Mr le Maire remercie cette personne.

1 - LECTURE DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 27 Octobre 2015 et demande préalablement si celui-ci appelle des observations.

Compte tenu qu'il n'y a pas d'observation écrite, le procès-verbal de la séance du 27 Octobre 2015 est approuvé des présents et représentés.

2 - DELIBERATION SUR LE DON DE L'ANCIEN PHOTOCOPIEUR

M. le Maire rappelle que depuis Mars 2015, un nouveau photocopieur (couleur, A3, recto-verso avec chargeur, fax, mails, scans...) a été installé au secrétariat et que l'ancien, SHARP Noir et Blanc n'était plus utilisé depuis cette date.

Ce photocopieur fonctionne encore de manière satisfaisante mais n'est plus garanti et sa valeur sur le marché de l'occasion est très limitée. M. le Maire demande au Conseil de faire des propositions. Monsieur le Maire propose éventuellement que la Commune en fasse don à la Société Protectrice des Animaux de Saint Aubin pour qu'il puisse servir à l'équipe de bénévoles dans leurs démarches.

Après délibération, considérant qu'il n'a plus d'utilité dans la commune, considérant son état de marche, considérant le bien fondé des besoins de la Société Protectrice des Animaux, le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité des membres présents ou représentés au don de ce matériel à la SPA de Saint Aubin à effet de ce jour.

3 - DELIBERATION POUR LE PRINCIPLE DE LA REDEVANCE REGLEMENTEE POUR CHANTIER PROVISOIRE

M. le Maire donne connaissance aux membres du Conseil de la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public pour les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2014 permettant d'escompter dès 2015 à la perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recette.

M. le Maire propose au Conseil :

- de décider d'instaurer la redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **ADOpte** la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

4 – COMPTE RENDUS DE REUNION :

- ✓ **Réunion projet Parc éolien :** L'ensemble du Conseil Municipal était invité.

Etaient présents : Mr le Maire, Mme Blondel N, Mr Delaporte JP, Mr Petit P.

Comme Mr le Maire l'avait annoncé lors du dernier conseil municipal, une réunion s'est tenue en salle des associations le Mardi 3 novembre 2015 à 19h00.

Mr le Maire tient à souligner que contrairement à ce qu'il lui avait été rapporté, Longvilliers présente une zone d'intérêt éolien !!!

La société INTERVENT avait préalablement invité à cette réunion les 35 propriétaires de parcelles concernés. La société INTERVENT a une approche innovante et différente d'autres sociétés éoliennes (unique en France).

INTERVENT a établi une zone d'intérêt où existe une possibilité d'implantation éolienne. Ce concept présente l'avantage que soient mieux réparties, entre les différents propriétaires, les redevances allouées à la location des terrains. Ainsi, tous les propriétaires toucheraient un loyer, qu'ils aient ou non une éolienne sur leur terrain. Cela permet également à INTERVENT de travailler de façon flexible sur la zone d'intérêt afin de définir le meilleur projet possible en tenant compte de l'impact sur la faune, le paysage, le son....

L'avantage de la zone d'intérêt est la meilleure équité entre les propriétaires. Les implantations sont définies en fonction du résultat des études: faciliter la cohérence du projet paysager, pouvoir s'adapter aux particularités du site, minimiser la création de chemins, augmenter la cohésion autour du projet.

Trois communes sont concernées :

- Bernieulles
- Cormont
- Longvilliers

Mr le Maire a remis un dossier complet à chaque membre du Conseil Municipal. Mr le Maire ajoute que les avis peuvent être partagés, mais qu'il faut penser à l'énergie de demain et que c'est un choix de ce que l'on veut laisser aux enfants : de l'énergie nucléaire ou de l'énergie éolienne ? Avec tous les risques que cela comporte et notamment la gravité et les conséquences des différents accidents recensés à ce jour.

Ce projet représente aussi des retombées positives sur l'économie locale.

Mr le Maire conclue en informant qu'une prochaine réunion sera prévue avec les conseillers municipaux des 3 communes concernées.

- ✓ **Réunion en sous-préfecture — Projet de RPCI (Regroupement Pédagogique Concentré Intercommunal).**

Mr le Maire informe qu'une réunion **de toute importance** a eu lieu le Jeudi 12 Novembre 2015 de 14h30 à 16h45.

Etaient présents *Mr le sous-préfet et Mme l'Inspectrice de l'Académie, Messieurs les Maires de Cormont, Frencq, Hubersent, Lefaux, Longvilliers, Maresville, Widehem et madame la secrétaire de Mairie de Halinghen accompagnée de l'adjoint au Maire. Mais aussi la déléguée de Widehem pour le RPI des communes de Frencq, Halinghen, Lefaux et Widehem.*

Absente *Mme Nathalie GOSSELIN, présente du RPI de la Vallée de la Dordonne.*

Mme l'Inspectrice de l'Académie a souhaité rappeler qu'il est important d'avoir un bon entretien des écoles et que chaque commune doit être attentive aux remarques faites par elle-même. Elle a cité quelques mauvais exemples de communes, concernant notre RPI, qui pour elles ne répondent plus aux exigences de notre siècle. Elle a aussi insisté sur la sécurité des enfants, puis nous a informées que le département du Pas de Calais est très en retard en matière de regroupement des écoles. Mais aussi que les écoles ne représentent pas les conditions idéales, pédagogiquement parlant pour les enfants.

Mr le Sous-préfet évoque alors, nous avons le devoir, comme l'a décidé Mr le Président de la République, de nous réformer et que plus de 36 000 communes est excessif !!! Nous avons le devoir de vouloir le meilleur pour notre Territoire et d'y avoir des projets. L'école pourrait en faire partie intégrante. Nous devons construire l'avenir....

A la fin de cette réunion, Mr le Sous-préfet a demandé à Mr le Maire de Frencq et Mr le Maire de Longvilliers d'être les relais de ces 7 communes. En matière de projets de fusion et projets pédagogiques, Madame la directrice de l'académie s'adressera à Mr le Maire de Longvilliers concernant le RPI de la Vallée de la Dordonne (après avoir recueilli l'approbation des maires concernés).

Monsieur le Maire précise au Conseil qu'il faut penser avant tout à l'avenir et poser une réflexion sur un projet pour les enfants.

✓ Conseil d'école du Jeudi 5 Novembre 2015 à 18h00

Mr le Maire informe :

1. Bilan des élections des représentants des parents d'élèves.
2. Rappel des effectifs :
 - 2015 → 76 enfants
 - 2016 → 84 enfantsMr le Maire précise que dans les 84 enfants, il y a 13 petits de moins de 3 ans dont nous n'avons pas la certitude qu'ils intègrent l'école à la rentrée 2016, ce qui ramène les prévisions d'effectifs à 71 enfants. Un chiffre relativement bas d'où une fermeture de classe fortement à craindre.
3. Règlement intérieur.
4. Le APC (Activités Pédagogiques Complémentaires).
5. Activités pédagogiques.
6. Coopérative Scolaire.
7. Les actions pour la coopérative.

Mr le Maire souhaite rappeler la provenance des élèves :

Cormont, 28 élèves soit 37.3 %
Hubersent 17 élèves soit 22.7 %
Longvilliers 17 élèves soit 22.7 %
Maresville 3 élèves soit 4%
Estréelles 2 élèves
Lacres 2 élèves
Bernieulles 1 élève
Beussent 1 élève
Outreau 1 élève
Samer 1 élève

5 - COMMUNICATION DU MAIRE :

- **Travaux Allée Pecqueux :** Mr le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux de voirie « réfection en enrobé », un recours a été engagé à l'encontre de la commune de Longvilliers et de l'entreprise COLAS par Mme et Mr GOSSELIN, représentés par leur assurance dans le cadre de la protection juridique où un expert a été nommé.
Mr le Maire rappelle que c'est la Commission de travaux, dirigée par Mr PETIT Philippe, dans le cadre de ses délégations, qui a préalablement établi les devis avec les entreprises.
Par conséquent, Mr le Maire souhaite que Mr PETIT, dans le cadre de ses délégations de pouvoir, suive assidument ce dossier, en étroite collaboration avec lui-même.
- **Budget « outillage » :** Mr le Maire informe le Conseil qu'il a équipé l'employé communal d'un nettoyeur haute pression et d'un souffleur pour les feuilles mortes.
- **Subventions DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux) :** Mr le Maire souhaite rappeler au Conseil que les dossiers doivent être parvenus en sous-préfecture avant le 20 janvier 2016. Par conséquent, une commune doit travailler ces projets année N pour réalisation année N+1 voir N+2. Il est donc impératif de réfléchir maintenant aux projets qui seront réalisés en 2017.
Il en est de même pour l'amende de Police.
Le Maire conclut en précisant que l'année prochaine les DETR seront attribuées en priorité aux communes nouvelles qui ont été créées ! Source gouvernementale !
- **Fête de Noël :** Le Maire remet à chaque conseiller la matrice de répartition des tâches et demande aux conseillers de se coordonner avec le Comité des Fêtes pour la remplir. Il est précisé que le Comité des Fêtes a déjà préalablement rempli de nombreuses cases.
Mr le Maire demande à chacun des conseillers de confirmer sa présence à cette fête municipale, en rappelant que les fêtes municipales, peu nombreuses (14 Juillet et Noël) ne pourront perdurer qu'avec la présence d'un nombre suffisant et acceptable d'élus. Mr le Maire rappelle aux Elus leur mission de servir la commune et faire plaisir aux habitants.

- **Elections régionales** : Mr le Maire a remis à chacun des élus la Charte du déroulement réglementaire des élections et demande à chacun d'être attentif au bon déroulement.
Le tableau des tours de garde a été préalablement établi lors du dernier conseil municipal
Etablissement du **bureau** : Président / Secrétaire / 2 assesseurs ou suppléants.
Le Maire rappelle que son rôle est d'organiser en bonne et due forme les élections, s'assurer du bon déroulement et parfaire l'acheminement des résultats, communication des résultats s'il est président du bureau.
Obligation d'une table de décharge avec les bulletins et les enveloppes. La remise de l'enveloppe par un membre du bureau est une pratique non conforme.
Les scrutateurs sont à recruter au nombre de 4 le jour du scrutin.
L'installation des bulletins, de l'urne..., est à réaliser par l'ensemble du bureau.
- **Rythmes scolaires en zone rurale** : Mr le Maire informe qu'une étude est en cours afin de connaître la façon dont la Réforme s'est mise en place en zone rurale, ceci afin de proposer un meilleur accompagnement. Prévu pour fin Mars.
- **Le règlement du PLU va évoluer** : Mr le Maire informe que le PLU va évoluer afin de faciliter et d'améliorer les projets de constructions.
En regroupant le zonage et les règles qui fixent les conditions de constructions ou d'emménagement. Ce règlement sera désormais structuré en trois chapitres, l'affectation des zones et la destination des constructions, les caractéristiques urbaines, architecturales, naturelles
Ceci après la publication du Décret, voir au tout début de Janvier 2016.
- **CCAS** : La Préfecture demande aux communes qui ont peu de mouvement de procéder à la dissolution de leur section Avant la fin de l'année.
Mr le Maire s'était déjà exprimé devant le Conseil à ce sujet « Loi NOTRe ».
- **Communes Nouvelles** : Mr le Maire confirme que l'engouement se confirme.
Outre les 25 entités déjà créées au 1er Janvier (70 communes totalisant 64 000 habitants). Il était recensé par l'Association des Maires de France, fin Mai, 266 projets.
Les élus ont depuis concrétisé leurs intentions. En septembre, 62 territoires dont 13 à l'échelle d'une intercommunalité, avaient délibéré en faveur de la création d'une commune nouvelle.
62 délibérations et le regroupement de 407 000 habitants. 447 autres projets en sont au stade d'avancement.
- **Abri Bus « Rue de Tateville »** : Mr le Maire donne la parole à Mme Blondel, comme elle le lui avait préalablement demandé. Mme BLONDEL a souhaité faire remonter au Conseil une information qu'il lui a été confié concernant l'abri Bus « Rue de Tateville ». En effet, celui-ci s'avère trop étroit pour accueillir l'ensemble des enfants qui attendent le bus. Le Conseil est invité à chercher une solution.

*L'ordre du jour est épuisé,
la séance est levée à 21h30*